

## Mme Françoise H, étudiante en deuxième cycle

A la fin de votre activité professionnelle, vous avez choisi de suivre des études de Droit canonique. Pourquoi ce choix ?

Ayant pu constater à quel point la reconnaissance de la nullité de leur mariage pouvait magnifier la vie et la foi des personnes qui avaient demandé cette reconnaissance à l'Eglise, j'ai souhaité me rendre utile dans ce domaine en apportant mon concours à l'Officialité de Paris.



Cela impliquait deux ans d'étude du droit canonique, ce que ne me permettait pas mon activité professionnelle. Dès mon départ en retraite, je me suis donc inscrite à la Faculté de droit canonique de Paris. Mais en fait, l'enseignement que j'y ai reçu était tellement passionnant, et l'atmosphère de la Faculté si pleine d'humanité, qu'au bout des deux ans requis, je n'ai eu qu'une idée en tête : continuer, suivre le cursus complet jusqu'à la licence. Cursus que j'aurai bientôt terminé, sans m'être jamais lassée le moins du monde.

En vidéos

Retrouvez les témoignages en vidéos sur notre chaîne [YouTube](#)

## À lire aussi

\_\_\_\_\_

**La théologie pour s'engager dans les débats sociétaux**

\_\_\_\_\_

**De l'Histoire de l'art à l'entreprise**

\_\_\_\_\_

**De concert avec Mus'ICP**